

nison de M. de Maisonneuve, résider avec lui au Fort, et paraître souvent dans les actes comme témoin. En 1660, étant alors âgé de vingt-cinq ans, il est qualifié, dans les actes publics, *Commandant dans la garnison du Fort de Villemarie*; et assurément nul ne mérita jamais mieux ce titre que lui, puisque, par l'intrépidité inouïe de son courage, il rehaussa magnifiquement la gloire de cette colonie, dont il fut, sans contredit, l'un des plus grands héros (*).

XXVIII.

Premiers puits à Villemarie creusés pour l'utilité des colons en cas de siège.

Cependant chacun s'attendait à voir toutes les nations Iroquoises s'unir entre elles pour fondre sur Villemarie, et M. de Maisonneuve prenait toutes ses précautions pour repousser vigoureusement leurs attaques. Jusqu'alors il n'y avait eu dans le Fort ni puits ni citerne, la proximité du fleuve St. Laurent et celle de la petite rivière ayant fait négliger cette précaution. Mais, pensant qu'il pourrait y être assiégé et se trouver dans la nécessité d'éteindre des matières combustibles jetées par les Iroquois dans le Fort même, pour en brûler les bâtiments qui étaient de bois, et qu'il mettrait en péril la vie de ses hommes en les envoyant puiser de l'eau au dehors; pour prévenir cet inconvénient il fit creuser et construire, au mois d'octobre 1658, par Jacques Archambault, un puits de cinq pieds de diamètre, au milieu de la cour ou de la place d'Armes du Fort, comme nous le lisons au contrat de ce jour, et c'est, pour l'île de Montréal, le premier puits dont les monuments écrits fassent mention. L'hôpital ayant été transformé en redoute ou en citadelle, comme il a été dit, et les prêtres du séminaire y étant logés, M. de Queylus, qui se trouvait encore à Villemarie, fit construire dans le jardin un puits semblable à celui du Fort, par le même Jacques Archambault; et l'année suivante, trois colons des plus honorables, Charles Le Moync, Jacques Le Ber, son beau-frère, et Jacques Testard, dont les maisons, voisines de l'hôpital, pouvaient mutuellement se défendre les unes les autres, firent faire un puits pour leur usage, à frais communs, également construit par Archambault. Enfin, comme rien n'était en sûreté aux champs, et que même, au rapport de la Sœur Morin, il n'y avait pas à Villemarie vingt maisons où la vie pût être en assurance, mademoiselle Mance, pour mettre à couvert du feu des Iroquois les récoltes nécessaires à la subsistance de l'hôpital et celles

(*) M. Souart, dans le registre mortuaire de Villemarie, appelle cet officier Adam Daulat, et M. de Belmont, dans son *Histoire du Canada*, le nomme Daulac, après M. Dollier de Casson. Nous avons suivi nous-même cette orthographe dans la *Vie de la Sœur Bourgeoys*. Mais, ayant eu occasion de consulter les actes de Bassot, nous avons vu que ce notaire écrivait Dollard, ce que fait aussi l'auteur de la Relation de 1660. C'est là la véritable orthographe de ce nom, ainsi que le montre la propre signature de ce brave militaire, qui écrivait constamment *Dollard*, et quelquefois *Des Ormeaux Dollard*.